

Justice : 28/04/2009 à 11:23

Procès du nucléaire : bilan et perspectives

(Tahitipresse) - Au lendemain du procès des victimes des essais nucléaires qui s'est tenu, lundi à Papeete, si l'association Moruroa e Tatou se sent frustrée, l'avocat des demandeurs, Me Teissonière, se dit "plutôt encouragé" que le tribunal du Travail de Papeete ait pris ce dossier au sérieux. Dans la foulée, les membres de l'association se sont rendus à l'assemblée de la Polynésie française où une réunion de travail est organisée, avec certains membres de la commission de la Santé, pour discuter du projet de loi Morin qui, selon l'association, "n'indemnise pas les victimes, ou alors très peu".

Le président de Moruroa e Tatou, Roland Oldham, était accompagné de l'avocat des demandeurs, Me Teissonière, et d'autres représentants d'associations, comme notamment Yves Doudoute qui représente un collectif d'une cinquantaine d'associations culturelles ou environnementales. L'objectif étant que les associations environnementales, surtout, "utilisent la synergie de Moruroa e Tatou pour élaborer une stratégie commune", a expliqué Roland Oldham qui regrette que jusqu'à présent, les associations parlent bien d'environnement, mais que dès qu'il s'agit d'évoquer le nucléaire, "il n'y a plus personne". C'est aujourd'hui chose faite. Et le 2 juillet prochain, elles commémoreront le 43e anniversaire de la 1ère bombe dans le ciel de Moruroa.

Si le procès qui s'est déroulé lundi au tribunal du Travail était très technique, et donc très frustrant pour les plaignants, Me Teissonière en est sorti "plutôt encouragé", et il a tenu à saluer "l'attention de la présidente du tribunal -Sandrine Zientara- et la pertinence de ses questions", dans une "audience organisée dans des conditions optimales". La prochaine étape juridique est fixée au 25 juin prochain, date du délibéré.

Projet de loi Morin : Réunion de travail à l'assemblée

Mais avant, l'association Moruroa e Tatou doit rencontrer les élus de l'assemblée de la Polynésie ainsi que des membres du gouvernement pour leur "expliquer" pourquoi ils doivent rendre un avis défavorable au projet de loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, dit projet de loi Morin. Et il y a urgence puisque cet avis doit être rendu au plus tard ce jeudi 30 avril. "On pousse nos hommes politiques pour qu'ils répondent le plus vite possible parce que, sinon, au Parlement, ils vont penser que les Polynésiens sont d'accord", a indiqué Roland Oldham. D'ailleurs, si la commission de la Santé n'a pas pu se réunir, une réunion de travail a tout de même été convoquée par la représentante la Ora te Fenua, Emma Algan, avec certains membres de la commission.

Pour Moruroa e Tatou, en l'état, ce projet de loi revient à faire demander aux Polynésiens de signer une page blanche. Pêle-mêle, l'association dénonce un exposé des motifs "d'une indigence intellectuelle incroyable", le fait que les questions environnementales soient exclues de la loi, ou encore que "cette proposition de loi n'indemnise pas ou alors très peu les victimes".

"Bien que perfectible, ce texte constitue une véritable avancée juridique notable mais aussi, et surtout, une évolution des pratiques d'antan", commente le parti de Gaston Tong Sang (O Porinetia to Tatou Ai'a) dans un communiqué. Et de conclure : "Ce texte doit donc faire l'objet, de la part de l'assemblée de la Polynésie française, d'un avis constructif, sorti de toute forme de polémique. Nous devons être force de proposition pour nous faire entendre de l'Etat. C'est dans cette optique que nous amènerons l'Etat à poursuivre sa démarche d'ouverture et de reconnaissance. Nos travailleurs ont trop attendu lors de nos vains débats politiques et polémiques. L'heure est à la justice, une justice en laquelle nous croyons fermement et en qui nous avons confiance".